

Textes des catéchismes historiques pour le 2^e commandement

Catéchisme de Westminster pour jeunes enfants

Les textes de Westminster, Kerygma, 1988, p.104.

89. Quel est le deuxième commandement ?

Tu ne fabriqueras aucune idole. Je suis le Seigneur ton Dieu et j'exige d'être ton seul Dieu.

90. Quel est son enseignement ?

Servir Dieu en esprit et en vérité et fuir les idoles.

Un catéchisme puritain (compilé par CH Spurgeon)

A Catechism with Proofs, Chapel Library, p.15 (traduction libre).

52. Quel est le deuxième commandement ?

Le second commandement est : « Tu ne te fera pas de statue, ni de représentation quelconque de ce qui est en haut dans le ciel, de ce qui est en bas sur la terre, et de ce qui est dans les eaux plus bas que la terre. Tu ne te prosternas pas devant elles, et tu ne leur rendras pas de culte ; car moi, l'Eternel ton Dieu, je suis un Dieu jaloux, qui punis la faute des pères sur les fils jusqu'à la troisième et à la quatrième génération de ceux qui me haïssent, et qui use de bienveillance jusqu'à mille générations envers ceux qui m'aiment et qui gardent mes commandements. » (Ex 20.4-6).

53. Ce qui est requis dans le deuxième commandement ?

Le second commandement requiert de nous de recevoir, observer (Dt 32.46 ; Mt 28.20) et garder pure et total la façon de d'adorer et les ordonnances de Dieu selon ce qu'il nous a indiqué dans sa Parole (Dt 12.32).

54. Qu'est-il interdit dans le deuxième commandement ?

Le second commandement interdit l'adoration de Dieu par des images (Dt 4.15-16) ou toute autre façon non conforme à sa Parole (Col 2.18).

Le petit catéchisme de Westminster

Les textes de Westminster, Kerygma, 1988, p.81-82.

49. Quel est le second commandement ?

Le second commandement est : « Tu ne te feras pas de statue, ni de représentation quelconque de ce qui est en haut dans le ciel, de ce qui est en bas sur la terre, et de ce qui est dans les eaux plus bas que la terre. Tu ne te prosternas pas devant elles, et tu ne leur rendras pas de culte ; car moi, l'Eternel ton Dieu, je suis un Dieu jaloux, qui punis la faute des pères sur les fils jusqu'à la troisième et à la quatrième génération de ceux qui me haïssent, et qui use de bienveillance jusqu'à mille générations envers ceux qui m'aiment et qui gardent mes commandements. » (Ex 20.4-6).

50. Qu'exige de nous le second commandement ?

Le second commandement exige que nous recevions et observions entièrement les ordonnances religieuses que Dieu a édictées dans sa Parole et que nous gardions pure notre manière d'adorer Dieu (Dt 32.46 ; Mt 28.20 ; Ac 2.42).

51. Que nous interdit le second commandement ?

Le second commandement nous interdit d'adorer Dieu par des images (Dt 4.15-19 Ex 32.5, 8) ou par tout autre moyen qu n'est pas prescrit dans sa Parole (Dt 12.30-31).

52. Quelles sont les raisons incluses dans le second commandement ?

Les raisons incluses dans ce second commandement sont que Dieu exerce sa souveraineté sur nous (Ps 95.2-3, 6), que nous lui appartenons (Ps 45.12) et que nous devons l'adorer lui seul (Ex 34.13-14).

Le catéchisme de Heidelberg

Catéchisme de Heidelberg, Fondation d'Entraide Chrétienne Réformée / Kerygma, 1998, p.96-98.

96. Que Dieu demande-t-il dans le deuxième commandement ?

Que nous ne représentions Dieu en aucune manière et que nous ne lui rendions aucun culte que celui qu'il a commandé dans sa Parole.

(Dt 4.15-19 ; Rm 1.22-23 ; Ac 17.29 ; Es 40.18-25 ; 1S 15.23 ; Dt 12.30-32 ; Mt 15.9)

97. Ne faut-il donc faire aucune image ?

Nous ne pouvons ni ne devons représenter Dieu d'aucune manière. Et, si nous pouvons représenter les créatures, Dieu nous défend cependant de faire ou de posséder aucune image pour l'honorer ou l'employer au culte divin.

(Ex 23.24 ; Ex 34.13 ; Nb 33.52 ; Dt 16.22 ; 2R 18.3s ; Dt 7.5 ; Dt 12.3)

98. Mais les images ne pourraient-elles pas être tolérées dans les églises comme livres pour les ignorants ?

Non, car nous ne devons pas être plus sages que Dieu qui veut instruire son peuple non par des idoles muettes, mais par la prédication vivante de sa Parole.

(Jr 10.8 ; Ha 2.18s ; 1P 1.19 ; 2Tm 3.16)

Le catéchisme de Genève

Catéchisme de Genève, Fondation d'Entraide Chrétienne Réformée / Kerygma, 1991, p.60-65.

141. Passons au deuxième commandement.

« TU NE TE FERAS AUCUNE IMAGE TAILLÉE, NI AUCUNE REPRÉSENTATION DES CHOSES QUI SONT LÀ-HAUT AU CIEL, ICI-BAS SUR TERRE, OU DANS LES EAUX PLUS BAS QUE LA TERRE. TU NE LES ADORERAS POINT, ET TU NE LES SERVIRAS POINT. »

(Ex 20.4 ; Dt 5.8)

142. Dieu interdit-il d'une manière générale toute œuvre de peinture ou de sculpture ?

Non. L'interdiction porte seulement sur deux points : il nous défend de fabriquer des images dont le but serait soit de figurer Dieu, soit de l'adorer.

143. Pourquoi n'est-il pas permis de représenter Dieu sous une forme visible ?

Parce qu'il n'y a aucune ressemblance entre Dieu qui est esprit, éternel, infini, et une image matérielle, corruptible et inerte. (Dt 4.15-19 ; Es 41.7 ; AC 17.24-25 ; Rm 1.23).

144. A ton avis, c'est donc une grave atteinte à sa majesté que de faire de lui une telle représentation ?

Oui, je le pense.

145. Quelle forme d'adoration Dieu rejette-t-il ?

Celle qui consiste à se tourner vers une statue ou une image pour lui adresser une prière, se prosterner, s'agenouiller devant elle ou lui rendre honneur de quelque autre manière, comme si c'était Dieu qui, dans cet objet, se présentait à nous.

- 146. Ainsi il ne faut pas voir dans ce commandement une condamnation pure et simple de la peinture et de la sculpture : il nous est simplement défendu, quand nous faisons des images, d'y chercher la présence de Dieu et de l'adorer à travers elles ; ou bien (cela revient au même) de les adorer à la place de Dieu ; bref, de les utiliser abusivement dans un esprit de superstition et d'idolâtrie.**

C'est bien cela.

- 147. Quel est donc le but de ce commandement ?**

Dans le premier, Dieu déclarait que c'était lui, et lui seul, qu'il fallait adorer. Dans celui-ci, le second, il nous enseigne ce qu'est la vraie adoration, afin de nous détourner de toute forme de superstition ou de vénération coupables d'objets tirés de la matière.

- 148. Continuons.**

A ce commandement, une sanction est ajoutée. Dieu dit que lui, le Seigneur, EST UN DIEU FORT ET JALOUX, QUI PUNIT L'INIQUITÉ DES PÈRES SUR LES ENFANTS, JUSQU'À LA TROISIÈME ET LA QUATRIÈME GÉNÉRATION DE CEUX QUI LE HAÏSSENT. (Ex 20.5 ; Dt 5.9)

- 149. Pourquoi Dieu fait-il mention de sa force ?**

Il signifie par là qu'il est assez puissant pour défendre sa gloire.

- 150. Et par le mot jaloux que veut-il dire ?**

Qu'il ne peut tolérer aucun égal. Puisque dans son infinie bonté il s'est donné lui-même à nous, il exige donc que nous soyons à lui sans partage. Une âme consacrée tout entière à Dieu est comme l'épouse fidèle à son époux ; en revanche, si elle se détourne de Dieu pour s'adonner à la superstition, elle commet un véritable adultère spirituel.

- 151. Que veut dire cette expression « punir l'iniquité des pères sur les enfants » ?**

Pour nous inspirer plus de crainte, il menace non seulement de punir ceux qui l'auront offensé, mais d'étendre sa malédiction sur leur descendance.

- 152. Est-ce vraiment le fait d'un Dieu équitable, de punir quelqu'un pour la faute commise par un autre ?**

Si nous considérons ce qu'est la condition de l'homme, la question est vite résolue. Nous sommes tous, en effet, de par notre nature, exposés à la malédiction de Dieu et nous n'avons pas lieu de nous plaindre de lui s'il nous laisse dans ce malheureux état. En conséquence, de même qu'il manifeste son amour envers ceux qui le servent, en bénissant aussi leurs enfants, de même il exerce son châtiment contre ceux qui l'offensent, en refusant sa bénédiction à leur postérité.

153. Continue.

Pour nous attirer à lui et conquérir nos coeurs, il OFFRE SA MISÉRICORDE JUSQU'À MILLE GÉNÉRATIONS À CEUX QUI L'AIMENT ET GARDENT SES COMMANDEMENTS. (Ex 20.6 ; Dt 5.10)

154. Dieu entend-il que l'innocence d'un homme qui lui est fidèle vaudra le salut à tous ses descendants, y compris ceux qui négligeraient de le servir ?

Non, sûrement pas ! Mais il promet d'étendre sa bonté sur ceux qui le servent et, par amour pour eux, d'en faire aussi bénéficier leurs enfants. - De quelle façon ? En leur accordant non seulement la prospérité pour leur existence terrestre, mais aussi la sanctification dans leur vie spirituelle, afin qu'ils aient leur place en son troupeau.

155. Dieu ne le leur promet pourtant pas à perpétuité ?

Bien sûr que non ! De même que Dieu se réserve la liberté de faire miséricorde quand il le veut aux enfants de ceux qui l'oublient, de même il n'accorde pas sa grâce aux enfants des croyants s'il juge à propos de les condamner : il peut la retirer à certains d'entre eux, si telle est sa volonté. Toutefois, une chose est certaine – et Dieu y veille ! - sa promesse n'est ni mensongère, ni vaine. (Rm 9.11-12, 21 ; 2.6)

156. Mais pourquoi promet-il la miséricorde jusqu'à mille générations alors que son châtiment, lui, ne se répercute que sur trois ou quatre générations ?

Dieu montre par là qu'il est plus enclin à aimer les hommes et à leur faire du bien, qu'à user de sévérité à leur égard. Il le dit d'ailleurs dans l'écriture : « Je suis prompt à pardonner et lent à la colère ». (Ex 34.1, 6-7 ; Ps 103.8 ; 145.8)